

Pierre Cahuc et Marie-Anne Valfort

La pandémie de Covid va renforcer les disparités raciales et ethniques

Alors qu'en France les travailleurs originaires d'Afrique et d'Asie connaissent un taux de mortalité plus élevé, les deux économistes appellent à une « désinvisibilisation » des minorités dans la statistique publique

La pandémie de Covid-19 accroît les inégalités face à la mort de façon abyssale. L'Insee montre que, en France, entre mars-avril 2019 et mars-avril 2020, les décès des personnes nées en Afrique du Nord ont crû de 54 %, et de 91 % pour celles nées en Asie. Pour 11 personnes nées en Afrique subsaharienne, l'augmentation atteint 114 % ! Dans le même temps, les décès ont augmenté de 22 % pour les personnes nées en France, ce qui est proche de la surmortalité observée pour celles originaires du continent américain, des autres pays européens ou d'Océanie.

On pourrait penser que la population issue d'Afrique et d'Asie est plus touchée parce que plus âgée. Ce n'est clairement pas le cas : elle est plus jeune que la moyenne nationale. En réalité, les décès ont augmenté de 96 % pour les personnes de moins de 65 ans nées en Afrique subsaharienne, alors qu'ils ont augmenté de seulement 3 % pour celles nées en France appartenant à la même classe d'âge.

Parmi les facteurs qui ont accru la mortalité des personnes originaires d'Afrique ou d'Asie, l'Insee souligne leur concentration dans des zones densément peuplées comme l'Île-de-France, l'occupation de logements exigus, l'utilisation plus fréquente des transports en commun et l'exercice de professions incompatibles avec le télétravail, comme les métiers d'aide-soignant, de livreur ou d'agent de nettoyage.

Difficultés d'intégration

En tout état de cause, la précarité économique des personnes nées en Afrique et en Asie est la principale raison de cette surmortalité. Elles payent le plus lourd tribut alors qu'elles jouent un rôle-clé dans le maintien à flot de l'économie française en cette période de crise. Il est probable qu'un même phénomène affecte aussi les immigrés de deuxième et troisième générations, issus des mêmes zones géographiques, et plus largement l'ensemble des minorités visibles.

Ces populations sont en effet confrontées à des difficultés d'intégration récurrentes en France, en particulier parce qu'elles sont victimes d'une discrimination de grande ampleur. Les résultats des testings sur CV sont sans appel. Une étude de 2019 portant sur une centaine de tests de discrimination, réalisés dans neuf pays, révèle qu'à candidature équivalente la probabilité pour les Français blancs d'être invités à un entretien d'embauche est de 50 % à 100 % supérieure à celle de Français issus de minorités non blanches (asiatique, maghrébine ou d'Afrique subsaharienne). C'est bien plus que dans les huit autres pays



**CES MINORITÉS
PAYENT LE PLUS
LOURD TRIBUT,
ALORS QU'ELLES
JOUENT UN RÔLE-
CLÉ DANS LE
MAINTIEN À FLOT
DE L'ÉCONOMIE
FRANÇAISE**

d'Europe et d'Amérique du Nord où ce type de test a été mené.

La pandémie de Covid-19, qui plonge notre économie dans une récession sans précédent, va sans doute renforcer les disparités raciales et ethniques. La recherche en psychologie sociale montre de fait qu'un contexte de pénurie accroît l'entre-soi. Mais d'autres facteurs aggravants sont en jeu. Notamment, la montée du chômage offre plus de latitude aux employeurs pour se livrer, souvent à leur insu, à des comportements discriminatoires.

Faute de « statistiques ethniques » suffisamment fournies, il est malheureusement impossible de connaître l'ampleur des difficultés auxquelles les personnes issues des minorités visibles sont confrontées. Certes, la statistique publique collecte déjà des données sur la nationalité à la naissance et le pays de naissance des personnes et de leurs parents. Mais cette information n'inclut pas toutes les minorités visibles. Les Français d'ascendance extra-européenne ne se limitent pas à la première et la deuxième génération d'immigrés.

Les minorités visibles incluent des générations issues de vagues précédentes et des descendants de personnes qui n'étaient pas immigrées, c'est-à-dire qui ne sont pas nées étrangères à l'étranger. Par exemple, les personnes nées en Algérie disposaient de la nationalité française avant l'indépendance. Il est donc important d'aller plus loin.

La collecte sur la nationalité à la naissance et sur le pays de naissance des grands-parents, dans le cadre de la deuxième enquête « Trajectoires et origines » actuellement en cours, est un premier pas. Mais il faudrait que l'identification des petits-enfants d'immigrés s'élargisse aux autres grandes enquêtes de l'Insee, comme l'enquête sur l'emploi.

Il faudrait par ailleurs introduire dans ces enquêtes des questions autorisées par le Conseil constitutionnel, comme la manière dont les personnes pensent être perçues dans l'espace public (par exemple comme blanc, noir, métis, maghrébin, asiatique, etc.). Cette désinvisibilisation des minorités visibles dans la statistique publique est une étape essentielle pour lutter efficacement contre les inégalités les plus criantes. ■

**LA CONDITION
ANIMALE, SUJET
LÉGITIME DE
DÉBAT PUBLIC**

ÉDITORIAL **M**

Des « illuminés » et des « intégristes ». C'est ainsi qu'Eric Dupond-Moretti qualifie les défenseurs de la cause animale dans la préface d'*Un chasseur en campagne*, le livre du patron des chasseurs, Willy Schraen. Par ces mots, écrits avant sa nomination à la tête du ministère de la justice, le célèbre avocat, lui-même chasseur passionné, vise en réalité une partie grandissante de la population. Selon un sondage de la Fondation Brigitte Bardot, publié par *Le Monde* mercredi 19 août, plus des deux tiers des personnes interrogées sont favorables à une amélioration du bien-être des bêtes.

Face à la multiplication des scandales de maltraitance animale, 91 % des sondés se prononcent pour un accès extérieur obliga-

toire pour tous les animaux d'élevage d'ici à dix ans. Une large majorité souhaite une transition vers des cirques sans animaux sauvages, l'interdiction de la chasse à courre ou encore de la vente des animaux de compagnie. Ces thèmes recourent ceux du projet de référendum d'initiative partagée sur la condition animale. Depuis son lancement début juillet, l'initiative a recueilli le soutien de 129 parlementaires et a dépassé lundi le cap des 500 000 signatures. La cause animale s'est définitivement installée dans l'agenda politique.

Les politiques l'ont bien senti, l'attente des électeurs est réelle. Avec un demi-million de voix et un score de 2,2 % aux élections européennes de 2019, le Parti animaliste avait déjà imposé la thématique dans le débat public. Désormais, les députés n'hésitent plus à signer en nombre des propositions de loi sur le sujet ; ils sont plus de 150 à défendre l'amélioration du bien-être des animaux de compagnie et une soixantaine pour l'amélioration de la condition animale et la lutte contre la maltraitance.

Si la prise de conscience – et l'affichage – est là, les actes, pour l'heure, ne suivent pas. Depuis le début de la législature, aucune des propositions de loi n'a été débattue à l'Assemblée, faute d'avoir été inscrite à l'ordre du jour. Les parlementaires restent frileux, sensibles à l'influence des lobbys, tout particulièrement celui de l'industrie agroalimen-

taire, des agriculteurs de la FNSEA et des chasseurs. Même si ces derniers perdent du terrain, leur emprise reste forte, y compris auprès d'un chef de l'Etat qui les cajole.

Il y a bien l'expérimentation d'un repas végétarien ou végétalien par semaine dans les cantines scolaires depuis novembre 2019. Et l'annonce de la fin du broyage des poussins et de la castration à vif des porcelets fin 2021. Mais, à ces exceptions près, le gouvernement n'a été à l'initiative d'aucune véritable avancée sur le terrain de la cause animale. Malgré la loi EGalim, le modèle agro-industriel n'est pas remis en question.

L'Hexagone est à ce titre en retard sur d'autres pays européens. La question du bien-être animal est, par exemple, intégrée dans les Constitutions allemande et autrichienne, et le Parti des animaux néerlandais est représenté au Parlement européen. La France, elle, freine, et n'applique pas systématiquement les directives européennes de protection animale, par exemple pour la chasse à la glu ou lors de la mise à mort des animaux dans les abattoirs.

La condition des animaux, dont l'intelligence a été démontrée par l'éthologie et la sensibilité reconnue par la loi, doit être améliorée et mieux respectée. L'évolution de l'opinion en ce sens montre qu'il s'agit bien d'un sujet légitime de débat politique et d'action publique. ■

Plan de relance agricole : un changement de cap est primordial

Seule la transition vers une alimentation plus végétale permettra d'atteindre les objectifs fixés par les accords de Paris sur le climat, relève **un collectif de quatorze chercheurs**

Le plan de relance économique annoncé le 20 juillet par Bruno Le Maire [le ministre de l'économie, des finances et de la relance], qui sera présenté le 25 août en conseil des ministres, prévoit de répartir 100 milliards d'euros d'aides aux secteurs touchés par la crise sanitaire, dont 30 milliards à la transition écologique. Ainsi, le secteur agricole est triplement stratégique : il conditionne notre autonomie alimentaire et a une influence majeure sur l'environnement ainsi que sur la santé publique.

En ce qui concerne l'environnement, un consensus se dessine sur l'importance d'opérer une transition vers une alimentation plus végétale pour atteindre les objectifs fixés par les accords de Paris sur le climat et pour maintenir notre consommation dans les limites des ressources de la planète.

Ce changement de cap est primordial : dans un article scientifique paru en mai, le chercheur Brent Kim et son équipe prévoient que, si les 140 pays dont l'alimentation a été modélisée adoptaient conjointement celle des pays les plus riches, l'empreinte climatique et d'eau de leur production alimentaire se détériorerait respectivement de 135 % et 47 %. Au contraire, la végétalisation de l'alimentation permet de diviser par plus de trois l'impact climatique de la production alimentaire, si bien que le régime végétalien est celui qui émet le moins de gaz à effet de serre dans 97 % des pays étudiés.

Une seconde étude parue elle aussi en mai, publiée par Marco Springmann et son équipe dans *The British Medical Journal*, a étudié, dans 85 pays, les implications sani-

taires et environnementales de l'adoption de directives alimentaires nationales.

Le recueil de données sur l'alimentation et la santé de centaines de milliers de personnes au travers d'études menées sur des décennies a permis d'estimer l'impact de l'alimentation sur un ensemble de maladies non transmissibles (maladies coronariennes, AVC, diabète de type 2, cancers du côlon et du rectum, et maladies respiratoires liées au surpoids).

Régimes flexitarien et végétalien

En France, l'adoption des recommandations alimentaires nationales permettrait d'éviter 9,2 % des morts prématurées (de 30 ans à 69 ans) et de réduire de 35 % l'impact climatique de la production de l'alimentation française. L'adoption d'un régime flexitarien, correspondant à la consommation moyenne de 300 g de viande par semaine, permet, quant à lui, d'éviter 18,9 % des morts prématurées et de réduire l'impact climatique de 74 %. Enfin, un régime végétalien bien équilibré aurait un impact positif sur les maladies liées à l'alimentation, évitant 22 % des morts prématurées et réduisant de 91 % l'impact climatique.

Ces résultats sont en conformité avec ceux de nombreuses études précédentes ayant déjà incité des chercheurs à proposer des solutions pour encourager la végétalisation de l'alimentation : campagnes de communication de type « lundi vert », affichage sur les produits de leur impact environnemental, prise en compte de l'environnement dans les recommandations alimentaires nationales ou encore redistribution de la taxation. Des recommandations plus claires, une réglementation plus stricte de la publicité ainsi qu'une meilleure répartition des aides publiques pourraient aussi accélérer cette évolution.

La saison a été dure pour les exploitants agricoles avec une chute de la production céréalière de 20 % due à des aléas climatiques qui ne feront que s'amplifier dans l'avenir. Alors que le président Emmanuel Macron et le syndicat agricole majoritaire FNSEA font de l'indépendance alimentaire un objectif stratégique, la totalité des cultures fourragères et les trois quarts des céréales alimentaires cultivées et consommées en France sont destinés au bétail. De plus, notre dépendance aux protéines végétales importées et destinées aux élevages est telle qu'elle ne saurait être résolue par la seule augmentation de la production.

Malgré un secteur de l'élevage en crise chronique, cette situation a jusqu'ici été entretenue au fil des gouvernements par une politique agricole à contretemps des recommandations sanitaires et des engagements environnementaux. Selon Greenpeace, la PAC reverse annuellement un cinquième du budget total de l'Union européenne (entre 28,5 milliards et 32,6 milliards d'euros) aux élevages ainsi qu'aux exploitations produisant l'alimentation du bétail.

Bien que les Français soient 89 % à penser qu'il faut manger moins de viande (sondage Ipsos de 2017 pour Interbev), le régime flexitarien paraît encore bien loin de nos habitudes. En revanche, l'application volontaire des recommandations alimentaires de notre pays, faisant une plus grande place aux protéines végétales et plafonnant la consommation de viande, est une étape à la fois accessible à chacun et significative pour la santé publique et l'environnement. En mars, 3 600 scientifiques ont souligné l'urgence environnementale de modifier les conditions d'attribution des subventions de la PAC. Espérons que, dans ce contexte critique, leur bon sens sera enfin entendu. ■

Aurélien Barrau, astrophysicien ; **Jérôme Bernard-Pellet**, docteur en médecine, nutritionniste ; **Aris Christodoulou**, président cofondateur du SIGA ; **Catherine Devillers**, docteur en médecine, nutritionniste ; **Anthony Fardet**, chercheur en alimentation préventive ; **Esmeralda Fraile Lopez**, docteur en médecine, nutritionniste ; **Charline Giroud**, docteur en biochimie ; **Serge Morand**, chercheur en écologie de la santé ; **Jean Loup Mouysson**, oncologue, spécialiste des liens entre environnement et santé ; **Benoît Noël**, ingénieur agronome ; **Matthieu Ricard**, docteur en génétique cellulaire, écrivain et moine bouddhiste ; **Lamprini Riso**, docteur en médecine spécialisée en cardiologie préventive ; **Elodie Vieille Blanchard**, docteur en sciences sociales et présidente de l'Association végétarienne de France ; **William Zylberman**, docteur en géosciences de l'environnement